



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'État à l'économie SECO
Politique du tourisme

P.P. B-ECONOMY CH-3003 Berne POST CH AG
SECO; cri

Monsieur
André von der Weid
Section Autorisations I
Division Infrastructure
Office fédéral des transports OFT
3003 Berne

**Eingang
BAV**



12. 0 4. 2021 /BAV-828

Référence : SECO-D-29623401/906
Votre référence :
Personne chargée du dossier : Daniel Criblez
Berne, le 8 avril 2021

Procédure de concession et d'approbation des plans conforme au droit des installations de transport à câbles (procédure ordinaire) :
Câble Neige Aménagement Maîtrise d'Œuvre (France), au nom de la SAEM Sports et Tourisme (France), Projet de construction du nouveau télésiège à 6 places transfrontalier Sur le Crêt – Bois de Chermillon (installation de remplacement) entre la France et la Suisse, canton du Valais, commune de Collombey-Muraz
Consultation selon l'article 14 LICa ou 62a ss LOGA

Monsieur,

Nous avons bien reçu le dossier susmentionné et vous remercions de la possibilité qui nous est donnée de nous prononcer sur ce sujet sous l'angle de la politique du tourisme.

La SAEM Sports et Tourisme (France) souhaite remplacer l'ancien télésiège à trois places Conches (année de construction : 1980) par un télésiège à six places Sur le Crêt (France) – Bois de Chermillon (Suisse). Le projet prévoit de conserver le site de l'ancienne station inférieure et d'installer la nouvelle station supérieure plus au nord, à côté de la station supérieure de l'actuel télésiège de Chermillon. Le tracé s'en trouve prolongé et s'écarte progressivement du tracé précédent en allant vers le haut : au niveau de la station supérieure de l'installation à remplacer, qui se trouve entièrement sur le territoire français, le tracé s'éloigne d'environ 330 m vers le nord. Le prolongement du tracé permettra de créer un nouveau télésiège transfrontalier, dont la station supérieure sera sur le sol suisse. La capacité atteindra 2660 personnes/heure (expansion finale) contre 1350 personnes/heure actuellement. Il est prévu que l'installation fonctionne en hiver et en été, mais pas de nuit.

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Daniel Criblez
Holzikofenweg 36
3003 Berne
Adresse postale : 3003 Berne
Tél. +41 58 464 21 25
daniel.criblez@seco.admin.ch
<https://www.seco.admin.ch>



SECO-D-29623401/906

En 2014, l'entreprise a entamé le renouvellement de ses infrastructures en créant une nouvelle liaison entre les secteurs Linga et Super Châtel, renouvellement qu'elle poursuit avec ce projet. Le secteur de Super Châtel constitue une jonction importante vers les stations des Portes du soleil (la Chapelle d'Abondance, Torgon et Morgins). Le nouveau site de la station supérieure garantira ainsi un accès optimal aux domaines skiables du côté suisse et du côté français. La liaison entre la France et la Suisse deviendra plus fiable. Le flux de visiteurs sera amélioré, et l'offre de sports d'hiver sera étoffée et valorisée dans le secteur Super Châtel. L'atteinte au paysage, dans un lieu déjà fortement utilisé pour le tourisme, restera mesurée.

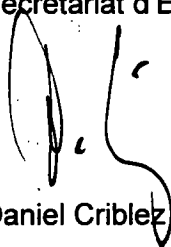
Le présent projet de la SAEM Sports et Tourisme ainsi que l'étroite collaboration transfrontalière contribueront à améliorer la qualité de l'offre et à développer le tourisme estival. Ce développement de produit devrait avoir une influence positive sur l'attrait de toute la destination et concourir ainsi à la compétitivité de toutes les entreprises impliquées. Une étroite collaboration transfrontalière s'avère très précieuse pour toutes les parties prenantes, tant du point de vue de la gestion économique que du point de vue de la politique du tourisme.

Un investissement de 7,218 millions d'euros est budgété pour ces travaux, qu'il est prévu de financer par des fonds propres (*cashflow*) à hauteur de 1,218 million et des prêts bancaires s'élevant à 6 millions d'euros. Le bilan prévisionnel de l'entreprise table sur un bénéfice net moyen d'environ 670 000 euros par an pour la période allant de 2021 à 2026. Sur la base des documents dont nous disposons, ce projet de financement nous semble réaliste et peut être qualifié de solide.

Aussi, et pour les raisons susmentionnées, nous considérons dans le cadre de ce projet que les conditions économiques requises pour l'octroi d'une concession sont réunies du point de vue de la politique du tourisme, et qu'aucun intérêt public ne s'oppose à l'octroi d'une concession et à l'approbation des plans pour l'installation de remplacement, auxquels nous vous prions de procéder.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Secrétariat d'État à l'économie



Daniel Criblez